Image not found or type unknown

Un bail peut rester précaire pendant 20 ans si les causes de la précarité persistent

Fiche pratique publié le **14/12/2016**, vu **876 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un bail précaire prévoyait une durée d'une journée et une redevance journalière.

Le bail précaire précisait qu'il était conclu pour des locaux devant être démolis, le propriétaire souhaitant, dans l'attente de la démolition, ne pas laisser les locaux inoccupés.

http://www.assistant-juridique.fr/convention_occupation_precaire.jsp

A découvrir :

- Rompre un bail commercial NOUVEAU
- Bail précaire commercial : définition
- Statut des baux commerciaux : quand s'applique-t-il ?
- Bail commercial et immatriculation au RCS
- Bail commercial ou bail professionnel : comment choisir ?
- Litige sur un bail commercial : quel juge saisir ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés